

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-329

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10

Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2016-329

Association International Urban Food Network (IUFN) - attribution d'une subvention - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'International Urban Food Network (IUFN) est un réseau de recherche et de coopération internationale sur la gouvernance alimentaire des régions urbaines.

L'IUFN œuvre auprès d'un réseau multi-acteurs impliqué dans la Gouvernance alimentaire constitué de collectivités, d'institutions, d'associations, d'entreprises, de centres de recherche...

L'IUFN intervient selon quatre axes principaux :

- Capitaliser les savoirs existants et les mettre à la disposition de tous
- Renforcer les capacités et assurer une interface de conseil technique pour améliorer la qualité des projets menés par des collectivités territoriales
- Dynamiser le dialogue entre acteurs et favoriser l'émergence de synergies
Mobiliser les décideurs et le grand public autour de la Gouvernance alimentaire.

Sa mission a vocation à s'élargir au territoire métropolitain et vise à créer un Conseil consultatif de Gouvernance alimentaire et l'émergence de systèmes alimentaires territorialisés.

L'IUFN a d'ores et déjà établi le diagnostic alimentaire de chacune des 3 collectivités; Ville de Bordeaux, Pays basque et Communauté d'agglomération de Libourne dans le cadre d'un projet pilote porté par la DREAL.

Un site internet devrait prochainement faciliter la mise en relation des acteurs du territoire et mettre à leur disposition une documentation spécialisée.

Plusieurs actions de proximité issues des divers ateliers conduits en 2015 par l'IUFN vont être déployées en 2016 en partenariat avec la Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable et la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole :

- Finalisation de la construction d'un Conseil consultatif de Gouvernance alimentaire métropolitain et animation.
- L'objectif est de fournir à l'ensemble des parties prenantes du territoire un espace de dialogue et de partage des connaissances et des projets en matière d'alimentation durable. Cette instance informelle, pilotée par Bordeaux Métropole, a pour fonction d'apporter par la participation des avis et conseils à la décision politique sur des projets et/ou sujets d'intérêt commun, l'animation en est confiée à IUFN
- Mise en œuvre des finalités du Pacte de Milan. Signé par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole en 2015, le Pacte de Milan regroupe à ce jour 120 collectivités. Par son réseau international, IUFN est en mesure d'aider Bdx M à développer ses collaborations avec les autres signataires dans un souci de coordination des actions internes, de valorisation des bonnes pratiques, de mutualisation des moyens et de démultiplication des effets positifs.
- Mise en réseau des collectivités du projet de la Fondation Carasso : le projet GouTer 2016-18. L'évolution des compétences territoriales, la nécessité de trouver des alternatives aux systèmes alimentaires conventionnels et la volonté d'orchestrer une transition écologique de l'agriculture française conduisent les collectivités à expérimenter des dispositifs de pilotage de l'action territoriale pour une alimentation durable. La mission de IUFN est de renforcer les capacités des collectivités participantes et faciliter le déploiement des SAT, systèmes alimentaires territorialisés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

- **VU** l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales,
- **VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- **VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;
- **VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations et aide accordées par les personnes publiques,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement l'IUFN pour mener à bien la mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire territoriale nécessaire au regard de sa politique de développement durable sur les volets santé, soutien à la production alimentaire locale et lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € en faveur de «L'International Urban Food Network »,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention ;

Article 3 : d'imputer cette subvention dont le financement est partagé entre la Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable et la Direction de la nature, d'une part sur le budget principal du CDR CAD 05 de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 76 pour la somme de 10 000 € et, d'autre part, sur le budget principal du CDR DBA de l'exercice 2016, opération 05P012O001, chapitre 65 article 6574 fonction 76 pour la somme de 5 000 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 JUIN 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 8 JUIN 2016	 Madame Anne WALRYCK

Annexe 1

Budget Prévisionnel

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats	10000	70 - Ventes, prestations de services, marchandise	
Achats d'études et de prestations de services	10000	Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat	23000
61 - Services extérieurs	100	Région	
Sous-traitance générale		Département	7000
Locations		Ville de Bordeaux	12000
Entretien et réparation		Bordeaux Métropole	15000
Assurances	100	Autres communes	
Documentation		Organismes sociaux (à détailler)	
Divers		Fondation Carasso	10000
62 - Autres services extérieurs	7000	Fonds européens	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CNASEA (emplois aidés)	
Publicité, publications	2000	Autres (précisez)	
Déplacements, missions	5000		
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	48000	75 - Autres produits de gestion	
Rémunérations des personnels	24000	Dont cotisations	
Charges sociales	24000		
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante	4900		
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	67000
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	3500	87 - Contributions volontaires en nature	3500
Secours en nature Bénévolat		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations	3500	Dons en nature	3500
Personnel bénévole			
TOTAL DES CHARGES	70000	TOTAL DES PRODUITS	70000

Annexe 2
Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom) ...

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | à

Signature :

Annexe 3
Coordonnées bancaires